



Droit a construire minimum pour habitation?

Par **th74**, le **30/03/2008** à **18:43**

je souhaite construire un chalet a usage habitation principale.....rn
j'ai un cos de 0.10 soit 100 m2 pur 1000 metresrn
pendant la revision du POS il y a 2 ans..... il est passé à 0.12
puisrn
je ne sais pourquoi , ensuite il est repassé à 0.10 rn
aujourd'hui je suis le seul de ma vallée, a voir ce COS, a 0.10 alors que tout autour de moi , les COS sont bien plus élevé.....rn
Mes questions : rn
Que faire pour l'augmenter??rn
Y a t'il un COS minimum en france , et au droit de l'urbanisme , que la mairie doit m'accorder????rn
La discrimination est elle possible, et est ce que la mairie accorde les droits a construire à la gueule du client
???????rn
merçi pour votre aide à tous